



Négociation chômage : tout ça pour ça !

PP 08 21/02/2019

CFE-CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

Quatre mois et dix réunions de négociation n'auront servi à rien pour sortir du piège tendu par le gouvernement et sa « lettre de cadrage » impossible à respecter. L'échec à trouver un accord sur l'assurance chômage lui est largement imputable.

Quatre mois et dix réunions de négociation n'auront jamais permis au patronat de constituer un mandat suffisamment solide pour avancer sur le terrain de la régulation des contrats courts. C'est, pour le paritarisme, un échec dont chacun devra tirer la leçon.

La CFE-CGC regrette cet échec qui laisse un goût d'inachevé car il aurait pu être évité si les dix réunions avaient été de véritables séances de négociation et de confrontation d'idées ou de projets. En ce sens, la CFE-CGC a porté des propositions, dont la contribution dégressive, déplorant que le carcan de la lettre de cadrage ait rendu impossible son examen.

Conformément à la loi, cet échec permet au gouvernement de prendre la main, sur la réglementation de l'assurance chômage.

La CFE-CGC assumera ses responsabilités et répondra présente en cas de concertation organisée par le gouvernement.

Elle sera particulièrement vigilante et veillera à ce que la population qu'elle représente ne soit pas une variable d'ajustement pour trouver des ressources supplémentaires en baissant ses droits. Ce sont en effet les cadres et les membres de l'encadrement qui financent l'équilibre du régime d'assurance-chômage, lui permettant d'exister.

A l'heure où la démagogie simpliste est à l'œuvre dans tous les lieux où se désagrège la solidarité de la nation, la CFE-CGC avertit solennellement le gouvernement : le déséquilibre financier de l'assurance chômage est né d'un abus des contrats courts. L'équilibre reviendra par la régulation de la permitence.